



L'Épiphanie

Projet d'Ordre du jour
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2026

16 h 30

Mesdames, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal est convoquée pour avoir lieu le **26 août 2026 à 16 h 30**.

L'ordre du jour de la séance extraordinaire comprend les points suivants :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance

2. RÈGLEMENTATION

- 2.1 Avis de motion du Règlement numéro 028-01 modifiant le Règlement numéro 028 concernant les animaux
- 2.2 Résolution adoptant le Règlement U-005-04 – Corrections de coquilles, omissions, erreurs ou éléments pouvant engendrer des contradictions ou incohérences relevés au Règlement U-005 relatif au zonage

3. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 3.1 Résolution autorisant l'attribution d'un contrat de caractérisation de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante aux 62, rue Roch et 33, rue Coderre
- 3.2 Résolution autorisant un avenant au mandat pour l'appréciation des risques liés aux inondations et à l'érosion fluviale et l'analyse de solutions pour le secteur du Domaine-des-Deux-Lacs afin d'y ajouter l'analyse de la qualité de l'eau souterraine

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 25 août 2026

Le greffier,

MARTIN CHAPUT